

La UNE

Ville du
GOSIER

Mercredi 7 janvier 2026

#inscriptions #élections municipales



ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES *Comment s'inscrire sur la liste électorale au Gosier ?*

Les élections municipales et communautaires auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

■ QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Avoir le droit de vote

- Posséder la nationalité française ou, pour les élections municipales, être ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ;
- Être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Avoir une attaché communale

■ CALENDRIER

4 février

Limite d'inscription
au format papier
en mairie

15 mars

1^{er} tour

FÉVRIER

6 février

Limite d'inscription
en ligne

MARS

22 mars

2^{ème} tour



■ OÙ S'INSCRIRE ?



Par internet muni de vos justificatifs sur :
service-public.gouv.fr



En Mairie, à l'accueil du guichet du service
Elections et recensement.

Pour tout changement de domiciliation ou pour
plus d'informations sur les cas particuliers,
consultez la Direction des Services à la Population
en mairie ou par téléphone au 0590 84 86 86



Formulaire d'inscription
CERFA 12669*02



Copie de titre d'identité
et de nationalité



Copie de justificatif
de domicile